

Willy Nyamitwe fait une déclaration mitigée sur la candidature de Nkurunziza

Arrib News, 02/01/2015 – Source Xinhua Le Conseiller principal en charge de la communication à la Présidence burundaise Willy Nyamitwe (photo) a fait vendredi une déclaration mitigée sur la candidature de l'actuel président Pierre Nkurunziza à sa propre succession aux élections de 2015. "Je pense que le président de la République a juré fidèlement à la Constitution et aux lois en vigueur. Nous sommes en train d'organiser les élections de 2015 conformément aux lois en vigueur au Burundi", a déclaré Willy Nyamitwe au cours d'un point de presse.

Il réagissait à la déclaration de l'envoyé spécial du président américain pour la région des Grands Lacs et en RD Congo Russ Feingold, qui a émis une critique catégorique contre une éventuelle candidature du président Nkurunziza à sa propre succession. Willy Nyamitwe a fait savoir que cet envoyé spécial a dit que "son gouvernement a exhorté celui du Burundi à organiser les élections de 2015, surtout l'élection présidentielle, conformément aux Accords d'Arusha". Il a ajouté que Russ Feingold a déclaré qu'en lisant la Constitution du Burundi, il y a un article qui donnerait raison à l'actuel président s'il voulait se représenter aux élections de 2015. «Les Accords d'Arusha ont été le fondement d'une décennie de paix et de stabilité relatives au Burundi. Bien qu'il existe une disposition constitutionnelle qui pourrait être interprétée comme autorisant le président actuel à briguer un troisième mandat, cela irait à l'encontre du langage non-équivoque des Accords d'Arusha qui stipulent que "nul ne peut remplir plus de deux mandats présidentiels"», a souligné Russ Feingold. Le président Nkurunziza ne s'est jamais prononcé sur la candidature à sa propre succession. Il s'est toujours contenté de dire qu'il appartiendra à son parti le CNDD FDD de désigner son candidat au cours d'un congrès d'urgence convoqué. Il est à la tête du Burundi depuis 2005 où il a été élu au suffrage universel indirect (élu par les parlementaires) et a été réélu en 2010 cette fois-là après être élu au suffrage universel direct (élu par la population elle-même). C'est autour de ce système d'élection que se tournent les différentes spéculations sur le mandat du président et les partisans favorables à la candidature du président actuel affirmant qu'il n'a pas encore fait deux mandats puisqu'il a été élu une seule fois au suffrage universel direct, les opposants à cette candidature réagissant en disant qu'il a déjà fait deux mandats, peu importe le mode d'élection.